



N° 65 – Juillet 2017

VIVRE à

# VILLEGOUGE



VIE MUNICIPALE

TRAVAUX DES COMMISSIONS

FESTIVES DE VILLEGOUGE

RESULTATS DES ELECTIONS  
A VILLEGOUGE

EXTENSION DU CIMETIERE

22 JUILLET 2017

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

**VIE MUNICIPALE..... P.03**

Comptes rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 27 mars 2017
- Réunion du 22 mai 2017
- Réunion du 5 juillet 2017

**RESULTATS DES ELECTIONS A VILLEGOUGE ..... P. 16****CALENDRIER DES COLLECTES ..... P. 17****AGENDA MUNICIPAL ..... P. 17****TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 18**

Finance

Manifestations festives

- ◆ Repas des aînés
- ◆ Cérémonie du 8 mai

Bâtiments

- ◆ Multiple Rural
- ◆ Extension du Cimetière

**VIE PRATIQUE ..... p.22**

Le Moustique tigre

Le Brûlage, c'est interdit

**VIE DES ASSOCIATIONS ..... p. 24**

Football Club Villegougeois

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Ecole de Musique

Agenda vie associative

Association Pierre Latour du Moulin



Le 15 mars 2017, Roselyne GUERIN, coiffeuse installée à Villegouge depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a cessé son activité.

La municipalité la remercie chaleureusement et lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle vie.

Pauline BAUDRY, jeune femme Coiffeuse, Coloriste et Barbière lui succède.

Elle accueillera sa clientèle sur rendez vous le Mardi de 9h30 à 18h30, du Mercredi au Vendredi de 9h à 18h30 et Samedi de 9h à 16h.

Début octobre 2017, elle intégrera les locaux du Multiple Rural.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Villegouge et lui adressons nos vœux de réussite et de prospérité.

**Vivre à Villegouge N° 65**

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable communication : Christine LECLÉROT  
Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC  
Imprimé en Juillet 2017 par la Mairie de Villegouge

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Lidia PEPICQ – Laëtitia JUAN – Marie-Françoise HEUGAS  
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Patrick BARBE – Jean-Claude DEVAUTOUR – Cédric GALIN - Guillaume VALEIX

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Marie-Christine LESTRADE arrivera avec retard - absente jusqu'au point 4 inclus.

**ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR** : Madame Sandrine GAUDY à Monsieur Jacques MARIEN

**ABSENTS NON EXCUSES** : Madame Nathalie ESCURED0 – Monsieur Thierry BRUN

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité des membres présents.

A l'ouverture de séance, Madame le Maire demande aux conseillers de se lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de deux anciens élus qui viennent de nous quitter. Il s'agit de :

- Madame Françoise COSTE, décédée le 15 mars 2017 à l'âge de 71 ans. Elle a été conseillère municipale de 2001 à 2014 et Présidente du club 3<sup>ème</sup> âge Les mésanges, durant de longues années.
- Monsieur Paul VALEIX, décédé le 21 mars 2017 à l'âge de 90 ans. Il a été conseiller municipal et adjoint de 1979 à juin 1993. Il a également été trésorier de la société de chasse et du comité des fêtes pendant plusieurs décennies. Madame le Maire rappelle que le 5 septembre 2015 en mairie, elle avait remis la médaille d'honneur de la commune à M. VALEIX à l'occasion de la cérémonie de ses noces de diamant.

Madame le Maire renouvelle aux familles éprouvées, les sincères condoléances du conseil municipal.

Monsieur Guillaume VALEIX intervient pour remercier Madame le Maire et le conseil municipal pour la gerbe, carte et le discours prononcé lors de la cérémonie d'obsèques.

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1 - Compte administratif 2016 ; 2 - Compte de gestion 2016 ; 3 - Délibération d'affectation du résultat ; 4 - Vote des taxes 2017 ; 5 - Budget primitif 2017 ; 6 - Demande de prêt en attente de subvention ; 7 - Subventions aux associations ; 8 - Marché de travaux : extension du cimetière ; 9 - Extension du cimetière : phase suivi de chantier ; 10 - Travaux Multiple Rural - Avenants N° 1 AEL et ETR ; 11 - Multiple Rural - Avenant N° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre ; 12 - Travaux sur immeuble ; 13 - Dénomination du nouveau lotissement au centre bourg ; 14 - Travaux de voirie 2017 ; 15 - Vente terrain à M. RENOU ; 16 - PEDT 2017-2020 ; 17 - Festives 2017 ; 18 - Etude de réduction des coûts de chauffage ; 19 - FDAEC 2017 ; 20 - Offre pour la recherche de médecins généralistes

**1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		461 187,14	246 362,08		246 362,08	461 187,14
<b>Opérations de l'exercice</b>	690 843,92	959 715,99	630 139,26	1 105 143,64	1 320 983,18	2 064 859,63
<b>Totaux</b>	690 843,92	1 420 903,13	876 501,34	1 105 143,64	1 567 345,26	2 526 046,77
<b>Résultats de clôture</b>		730 059,21		228 642,30		958 701,51
<b>Restes à réaliser 2016</b>			675 704,00	69 340,00	675 704,00	69 340,00
<b>Résultat cumulé</b>						352 337,51

- Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2016, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, vote le compte administratif 2016 ci-dessus présenté.

## **2 - COMPTE DE GESTION 2016**

Madame le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote à l'unanimité des présents du compte administratif 2016.

Elle félicite et remercie M. MARIEN, adjoint aux finances, pour le suivi sérieux et rigoureux des comptes de la commune.

Monsieur MARIEN présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2016, en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats du compte administratif 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, adopte cette délibération du compte de gestion 2016.

## **3 - DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent	268 872.07
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	461 187.14
Après affectation en 2016	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	730 059.21
	déficit	

### **Besoin réel de financement de la section investissement**

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	475 004.38
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	déficit	-246 362.08
Résultat comptable cumulé	excédent	228 642.30
	déficit	
Dépenses investissement engagées non mandatées		- 675 704.00
Recettes investissement restant à réaliser		69 340.00
Solde des restes à réaliser		- 606 364.00
Besoin réel de financement 2017		377 721.70

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement 2017 dégagé à la section de fonctionnement  
 Recette budgétaire au compte R 1068 377 721.70  
 En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur  
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté 352 337.51 €	D001 Solde d'exécution N-1	R001 Solde d'exécution 228 642.30 €	R 1068 Excédent de Fonctionnement 377 721.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, adopte cette délibération d'affectation du résultat.

**4 - VOTE DES TAXES 2017**

Le produit assuré à taux constant notifié, le 21 mars, par l'administration fiscale s'élève à 351 789 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 152 € par habitant en 2015, pour une moyenne régionale de 2 060 € soit 44 % plus faible.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de conserver les taux votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, maintient les mêmes taux des taxes soit :

- ✓ Taxe d'Habitation 14,75 %
- ✓ Taxe Foncier bâti 27,18 %
- ✓ Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

A 18h 27, Madame LESTRADE rejoint la salle du conseil municipal et participe aux votes des points suivants.

**5 - BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2017 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation. Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 2 763 302.51 €.

- ⇒ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 240 663,51 €
- ⇒ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 522 639 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) vote le budget primitif 2017.

**6 - DEMANDE DE PRÊT EN ATTENTE DE SUBVENTION**

Monsieur MARIEN, rappelle que le Conseil Départemental nous a alloué pour la construction du Multiple Rural une subvention de 339 562 €.

Un acompte de 50% a été demandé et devrait être versé très prochainement. Le solde ne sera payé qu'après l'achèvement des travaux sur présentation des factures dûment visées par la Trésorerie.

Aussi, par sécurité, pour éviter un risque de manque de trésorerie de courte durée, il est proposé la mise en place d'un prêt court terme sur attente de subvention.

Ce type de prêt, tout récent, serait contracté auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes : montant maximum de 100 000 €, durée maximum de 2 ans, au taux EURIBOR de -0,106%, avec une marge de 0,66% et des frais de dossier de 100 €.

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'en-cours. Le prêt ne serait déclenché qu'en cas de trésorerie trop faible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, décide de contracter auprès du Crédit Agricole ce prêt « Attente Subventions 2 ans » aux conditions énoncées ci-dessus.

## 7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2017. Monsieur GALIN, trésorier du football club, ne participe pas au vote.

Associations	2017	
Anfasiad	4 800	activités périscolaires en maternelles
Tennis club	500	soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Tennis club	350	matériel des activités périscolaires (balles, raquettes...)
Football Club	800	différentes activités et manifestations
Ecole de Musique	470	financer des cours et des ateliers proposés gratuitement
Ecole de Musique (compensation tarifs)	1 330	réduction des cotisations de 70 € par élève de Villegouge
Les Canailles	150	couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
ADAT (Association Droit Au Travail)	150	aide aux demandeurs d'emploi
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais	200	équipement pédagogique et vestimentaire
Dutour (piégeage)	250	préservation des berges du lagunage
<b>total</b>	<b>9 000</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et deux abstentions (Mesdames JUAN et LESTRADE) vote les montants indiqués dans le tableau ci-dessus à allouer aux associations désignées.

## 8 - MARCHÉ DE TRAVAUX : EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le 28 juillet 2016, le conseil municipal a donné son accord pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence, relatif aux travaux pour l'extension du cimetière. Cet avis a été mis en ligne sur le site du BOAMP le 14 janvier 2017.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 15 février 2017 à 15 heures pour procéder à l'ouverture des plis.

L'appel d'offre en procédure adaptée, comportait 2 lots. Trois offres ont été reçues, les 2 lots ayant reçu au moins une offre. Madame THON HON, architecte paysagiste, a procédé à l'analyse des offres, lesquelles étaient toutes conformes au CCTP.

Madame le Maire, présente le tableau des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres après analyse.

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € HT	Prix € TTC
N° 1	VRD	SAS ETR 24100 CREYSSE	76 761.08	92 113.29
N° 2	PLANTATIONS	Sarl MULTIFLORA 33610 CANEJAN	44 795.60	53 754.72
		<b>Total</b>	<b>121 556.68</b>	<b>145 868.01</b>

En ce qui concerne le lot n° 1, l'option « pile en moellons » a été retenue.

Les travaux sont prévus de mai 2017 à novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et deux abstentions (Mme JUAN et M. VALEIX) retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux.

## 9 - EXTENSION DU CIMETIÈRE PHASE SUIVI DE CHANTIER

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge du cimetière, présente le devis de l'architecte AVEC+PAYSAGE, relatif aux différentes missions de la phase 3 suivi de chantier (VISA, DET, AOR) d'un montant de 6 360 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et deux abstentions (Mme JUAN et M. VALEIX) donne son accord pour réaliser ce suivi de chantier et autorise Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 5 300 € HT soit 6 360 € TTC

## 10 - TRAVAUX MULTIPLE RURAL - AVENANTS N° 1 MARCHÉ DE TRAVAUX DES ENTREPRISES AEL & ETR

### 10.1 - lot n° 7 - Electricité - AEL

Madame le maire expose au conseil que l'avenant n° 1 a pour objet la mise à jour du montant du marché en ce qui concerne le lot n°7 – électricité, réalisé par la société AEL.

L'offre initiale du lot 7 est de 33 908,47 € HT. Le montant de l'avenant est de 6 682,08 € HT et de 8 018,50 € TTC.

La prestation complémentaire, demandée par la maîtrise d'ouvrage correspond au passage de l'alimentation de monophasé en triphasé pour le local du mini market ainsi que le rajout de visiophones pour les bureaux des psychos praticiens et des médecins, et à l'éclairage du jardin thérapeutique.

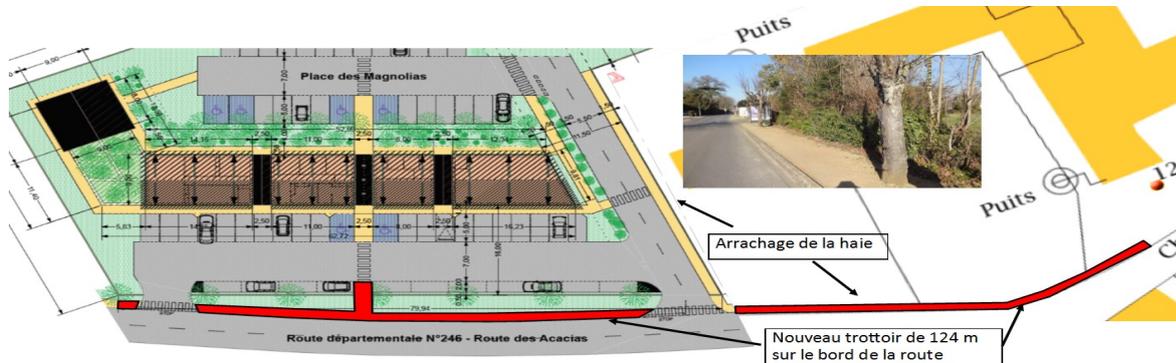
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat du lot 7 de l'entreprise AEL d'un montant de 6 682.08 € HT soit 8 018.50 € TTC.

**10.2 - lot n° 2 - VRD – ETR**

Madame le maire expose au conseil que le présent avenant n° 1 a pour objet la mise à jour du montant du marché du lot n° 2 – VRD- réalisé par la société ETR.

L'offre initiale du marché pour ce lot 2 est de 162 018,93 € HT et 194 422,72 € TTC. Le montant de l'avenant n° 1 est de 33 304,90 € HT et de 39 965,88 € TTC.

La prestation complémentaire, demandée par la maîtrise d'ouvrage concerne la réalisation du trottoir en bordure de la RD 246, route des Acacias et d'une partie de la rue des Ecoles.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX), autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat du lot 2 de l'entreprise ETR d'un montant de 33 304,90 € HT soit 39 965,88 € TTC.

**11 - MULTIPLE RURAL - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

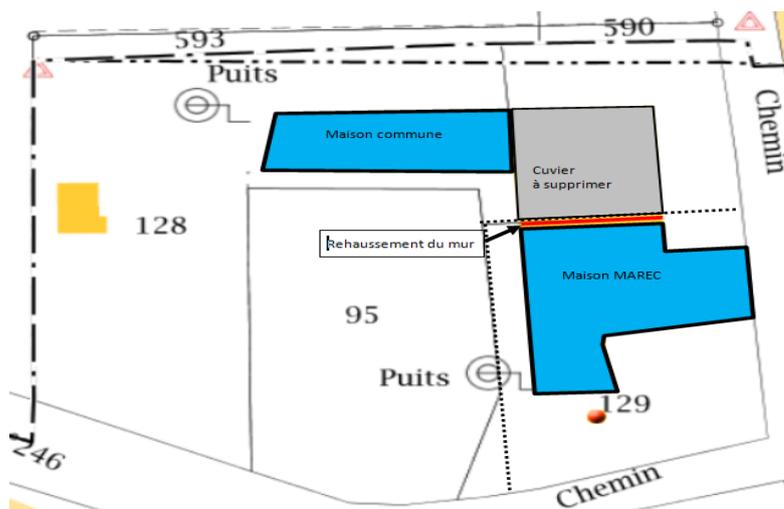
Madame le maire expose au conseil que le présent avenant a pour objet la mise à jour du montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre, tel que décrits par le contrat de Maîtrise d'œuvre n° 2015.14, en raison des modifications apportées par la Maîtrise d'Ouvrage au projet initial après rajout des avenants N°1 des entreprises AEL et ETR.

Le montant des honoraires sur le montant des avenants est de 2 799.08 € HT (soit 7% HT sur le montant des travaux supplémentaires de 39 986.98 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et une abstention (M. VALEIX) autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre. Pour la somme de 2 799.08 € HT soit 3 358.89 € TTC.

**12 - TRAVAUX SUR IMMEUBLE**

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'immeuble MAREC en centre bourg, Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments, présente les devis de Monsieur DE CHECCHI relatifs d'une part, à la démolition du cuvier et d'autre part au rehaussement du mur de la partie conservée pour fermer le bâtiment restant.



Désignation	Montant HT	Montant TTC
Démolition du cuvier (charpente, murs et cuves en béton)	8 550.00 €	10 260.00 €
Rehaussement du mur de la partie conservée	3 031.00 €	3 637.20 €
<b>Total ttc</b>		<b>13 897.20 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention (M. VALEIX) décide de faire réaliser ces travaux et charge Madame le Maire de signer les devis correspondants pour un montant total de 11 581 € HT soit 13 897.20 € TTC.

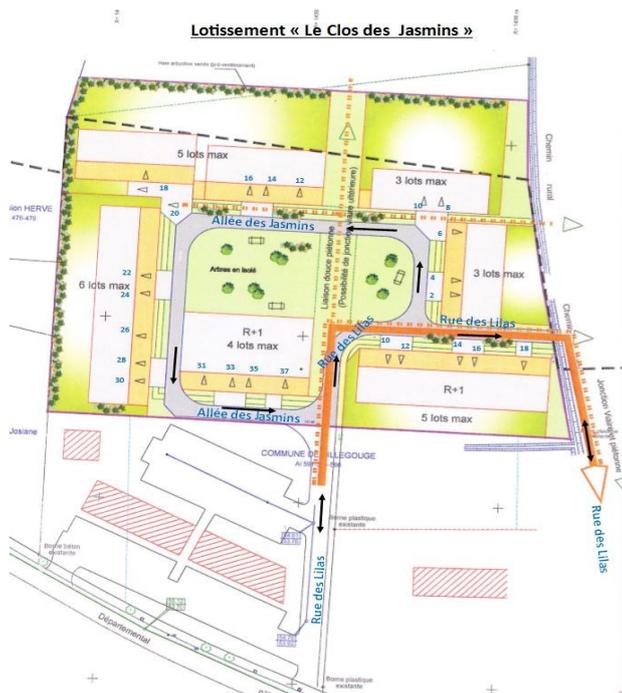
## 13. DÉNOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT AU CENTRE BOURG

Madame le Maire informe le conseil qu'un promoteur envisage de déposer un permis d'aménager en ce qui concerne le lotissement au Lieudit Fayol, juste derrière le Multiple Rural et propose les dénominations suivantes :

- ⇒ Nom du lotissement : « **Le Clos des Jasmins** »
- ⇒ Voie principale de la route des Acacias vers la rue des écoles : **Rue des Lilas**
- ⇒ Voie intérieure au lotissement : **Allée des Jasmins**

Les sens de circulation et les nouvelles adresses postales de chacun des lots du lotissement pourront être définis comme ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR, valide le nom des voies et l'adressage postal proposé.



## 14. TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais en ce qui concerne le programme 2017 des travaux neufs sur les voies communales. Ces travaux seront réalisés sur le marché bon à commande de la COLAS. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes est de 26 114 € TTC.

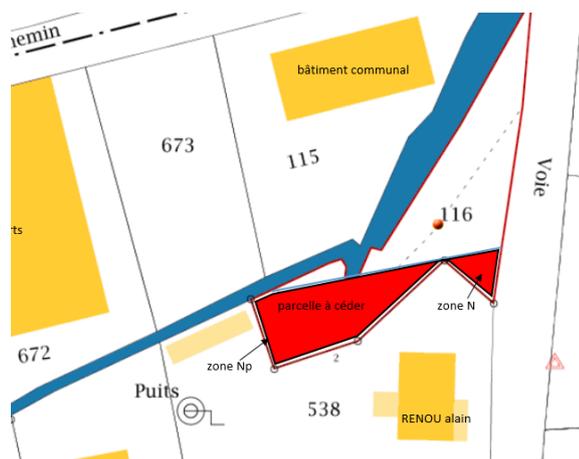
Cette année la commission propose de réaliser les travaux, sur les voies communales de :

Désignation des voies	Montant arrondi ttc
Chemin de Beaulieu	6 884 €
Chemin de Camelot (partiel) VC n° 101	15 479 €
Chemin de l'Abeille VC n° 120	3 679 €
<b>Total ttc</b>	<b>26 042 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR, accepte la proposition de la commission et charge Madame le Maire, de signer les devis correspondants.

## 15. VENTE TERRAIN

Madame le Maire présente au conseil la demande formulée par Monsieur Alain RENO, d'acquérir une partie de la parcelle AK 116, appartenant à la commune et située en limite de sa propriété et du terrain où se trouve le bâtiment abritant l'atelier communal.



La partie à céder représente environ 245 m<sup>2</sup>, elle est située en zones Np et N du PLU, donc inconstructible.

Pour cette transaction, il est proposé au conseil de fixer le prix du mètre carré à 3 €.

Les frais de géomètre, de notaire et de nouvelle clôture seront à la charge de M. RENO.

Après en avoir délibéré, le conseil par 13 voix POUR, décide de céder à Monsieur RENO cette parcelle de terrain et fixe à 3 € le prix du m<sup>2</sup> et charge Madame le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques induits par cette cession.

**16. PEDT 2017-2020**

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), un projet Educatif territorial (PEDT) a été élaboré en 2014 pour une durée de 3 ans. Ce document arrive donc à échéance cette année.

Monsieur DEVAUTOUR, élu représentant la commission scolaire au comité de pilotage, présente la nouvelle version du PEDT élaborée pour la période 2017-2020.

Cette version prend en compte les nouveaux rythmes scolaires acceptés par le conseil en séance du 23 janvier 2017.

Ce document a été transmis à tous les partenaires signataires du PEDT: le maire, un représentant du DASEN, le Directeur d'école, un élu de la commission scolaire, un représentant des parents d'élèves siégeant au conseil d'école, et les intervenants extérieurs : l'association ANFASIAD, les professeurs de musique, de tennis et d'escrime. Il a également été communiqué aux membres de la commission scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, approuve ce nouveau PEDT 2017 - 2020.

**17. FESTIVES 2017**

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission manifestations festives et associatives, présente au conseil les animations retenues par la commission pour accompagner le marché des producteurs à l'occasion des Festives du 22 juillet 2017 :

- Le manège a connu un vif succès en 2016. Il sera de nouveau présent cette année pour un montant de 500 €.
- En ce qui concerne l'animation musicale du marché, la commission pour changer de la Banda, a retenu le duo Talons aiguilles. Le devis de leur prestation s'élève à la somme de 500 € TTC.
- Il est proposé au conseil de retenir cette année, le feu d'artifice musical de la société BREZAC pour un montant TTC de 7000 € comprenant (sonorisation, générateur et tir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les contrats du feu d'artifice, du manège et de l'animation pour un montant global de 8 000 € TTC.

**18. ETUDE DE REDUCTION DES COÛTS DE CHAUFFAGE**

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, propose au conseil de lancer une étude d'amélioration du chauffage et de réduction des dépenses pour l'ensemble du bloc de bâtiments : salle des fêtes, restaurant scolaire, mairie, garderie, classes de maternelles. Le montant annuel des dépenses d'électricité et de gaz est d'environ 14 500 €.

La réalisation d'un audit, d'une étude de rationalisation des énergies dans le sens des économies d'énergies et un calcul de temps de retour lié aux travaux envisagés, sont proposés par la société IT2GC pour un montant de 2 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, accepte cette proposition d'étude et charge Madame le Maire, de signer le devis correspondant auprès de la société IT2GC pour un montant de 2 350 € HT soit 2 820 € TTC..

**19. FDAEC 2017**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Lors de la réunion cantonale présidée par Monsieur Jean GALAND, Conseiller Départemental, il a été annoncé l'attribution à notre commune d'une somme de 9 962,37 €.

Madame le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de réaliser en 2017 l'opération suivante :

> Travaux de rénovation de la toiture de l'église pour un montant HT de 27 570,38 € et 33 084,45 € TTC.

DE DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 9 962,37 € au titre des investissements et d'assurer le financement de la façon suivante :

> Autofinancement 23 122,08 € TTC.

ET charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

## 20 - OFFRE POUR LA RECHERCHE DE MEDECINS GENERALISTES

Pour permettre d'élargir les chances de recrutement de médecins, dans le cadre d'une annonce passée dans la revue des « Jeunes Médecins Généralistes » et sur leur site Internet pendant 6 mois, Madame le Maire propose de faire paraître dans cette annonce la gratuité de deux ans de loyers aux futurs médecins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, accepte cette proposition.

### INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil municipal de :

- La cession le 15 mars 2017, du commerce de coiffure de Madame Roseline GUERIN à Madame Pauline BAURY.
- Par lettre en date du 27 janvier 2017, Monsieur Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde, nous informe que Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat a donné un avis favorable à la demande de subvention pour l'aménagement du nouveau cimetière. C'est ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € nous a été allouée au titre de la dotation d'Actions Parlementaires.
- La construction du Multiple rural avance bien avec même une avance sur le planning. Les locaux pourront être mis à la disposition de leurs occupants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
  - \* Madame Nicole GOUAUD et ses collègues, psychos praticiens
  - \* Madame Sabrina MANON pour le salon médico-social, socio-coiffure
  - \* Mesdames GARON Magalie et DESAUNAY Tiphaine, infirmières
  - \* Madame Pauline BAURY, coiffeuse

10

◆ Monsieur MARIEN, adjoint fait part des points suivants :

- ⇒ **Communauté de Communes** (Débat d'Orientations Budgétaires 2017, présentation du 16 mars)  
Après avoir fait le bilan de l'année 2016, le Président a présenté les orientations pour 2017 :
- La baisse des dotations de l'Etat prévue est d'environ 50 000 € pour cette année
  - Pas de hausse des taxes communautaires en 2017
  - Construction du nouvel office de tourisme à côté de la maison de pays
  - Agrandissement de la crèche de Villegouge et du centre de loisirs de Galgon
  - Nouveau parking au collège de Vérac
  - Augmentation de 10% de l'enveloppe dédiée aux travaux de voirie
  - Transfert à la CDC du paiement de la participation aux charges de fonctionnement du SDIS en lieu et place des communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ⇒ **Terrain du centre bourg**. Le compromis de vente MAREC à Commune a été signé le 3 mars 2017. La signature de l'acte définitif est fixée au 15 mai 2017.
- ◇ Madame JUAN demande des informations sur le déroulement du repas offert aux aînés de la commune. Elle propose de faire une journée « portes ouvertes » à la bibliothèque, à l'occasion des festives.
  - ◇ Madame LESTRADE intervient pour réitérer les remerciements de Monsieur CAURRAZE, président du Comité de jumelage, aux élus pour l'excellent accueil réservé à la délégation espagnole. Elle informe que le comité de jumelage, envisage de réunir ensemble en 2018 une délégation des villes jumelles d'Italie, Espagne et Chine.
  - ◇ Monsieur GALIN demande si parmi les candidatures qui se sont présentées pour le mini market, une décision a été prise. Monsieur MARIEN précise qu'à ce jour, aucune personne n'a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 25.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 16 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Lidia PEPICQ – Laëtitia JUAN – Marie-Françoise HEUGAS - Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Jean-Claude DEVAUTOUR – Guillaume VALEIX – Thierry BRUN (arrivé à 18h10)

**ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR :**

Madame Sandrine GAUDY à Madame Jeanine MEDES – Madame Nathalie ESCUREDO à Madame Christine LECLEROT – Monsieur Cédric GALIN à Monsieur Jacques RAYNAUD - Madame Marie-Christine LESTRADE à Madame Lidia PEPIQ jusqu'à son arrivée avec retard

**ABSENT :** Monsieur BARBE Patrick

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1 - CAE – Désignation du bureau d'études . 2- Tableau des voies communales classées ; 3 - Acceptation d'un don ; 4 - Vente d'un bien immobilier

**1 - CAE – DÉSIGNATION DU BUREAU D'ETUDES**

Madame le Maire rappelle l'objet de la réunion de la commission d'urbanisme du 25 avril dernier portant sur l'extension et la restructuration du groupe scolaire pour la fin 2019, en raison de l'augmentation de la population à court terme.

Pour obtenir un financement du Conseil Départemental, il est nécessaire de signer avec le Département une Convention d'Aménagement Ecole (C.A.E.). Préalablement à cette convention il nous faut désigner un bureau d'études chargé d'établir un document suite à différentes étapes de travail, selon deux phases validées par la municipalité et le Comité de Pilotage :

Phase 1 : Le diagnostic et principe d'aménagement – Phase 2 : fiches d'action et de calage des subventions.

Le Comité de Pilotage est constitué d'élus, du bureau d'études, des représentants du Conseil Départemental, de l'architecte du CAUE, du directeur des écoles, de l'Inspection Académique et d'un représentant des parents d'élèves élu au Conseil d'école.

Cette étude préalable est financée par le Département à hauteur de 50 % d'un montant plafonné à 10 000 € HT.

Le Marché Public à Procédure adapté a été lancé au BOAMP le 18 avril 2017 pour rechercher le bureau d'études qui nous accompagnera dans cette démarche.

Le 12 mai 2017 à 14 heures, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des cinq offres reçues

A l'issue de cet examen, nous avons procédé à l'analyse des offres en présence de Monsieur Florian DUMAS, de l'Agence de Développement Territorial du Département et de Monsieur Pascal MORIN, Architecte du CAUE.

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, rappelle au conseil les critères de sélection des candidats et présente le tableau du classement suite à cette analyse.

Place	Candidat	Prix € ht	Prix € ttc
1	<b>SOULE Michel</b>	8 800	10 560
2	<b>URBAM</b>	12 074	14 440
3	<b>Caroline BORDES</b>	13 625	16 350
4	<b>François BRAY</b>	9 805	11 766
5	<b>FABRIQ A</b>	18 750	22 500

Au vu de la sélection et du classement des offres, la commission propose au conseil municipal d'attribuer le marché à Monsieur SOULE Michel, architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché à Monsieur Michel SOULE Architecte D.P.L.G - Urbaniste pour cette étude préalable à la Convention d'aménagement Ecole (C.A.E.) pour un montant de 8 800 € HT et charge, Madame le Maire, de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental pour cette Etude de Convention d'Aménagement Ecole C.A.E.

A 18H 10, Monsieur BRUN rejoint la salle du conseil municipal.

## 2 - TABLEAU DES VOIES COMMUNALES CLASSEES

La commune a procédé ces dernières années à des travaux de réfection et de revêtement sur des chemins ruraux ou partie de voie du domaine privé de la commune, en vue de leur intégration et classement dans la voirie communale.

Monsieur RAYNAUD, Adjoint en charge de la commission voirie, présente le tableau de ces nouvelles voies, d'une longueur de 935 mètres à intégrer dans le tableau de la voirie communale de la Communauté de Communes du Fronsadais.

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Longueur	Largeur
303	Chemin de Beaulieu	Part de la RD 128, route de la Mongie	93 m	3 m
310	Chemin de Cleyrac	Part de la RD 128 <sup>E1</sup> , route de David Sud	344 m	3 m
325	Chemin des Fauvettes	Part du chemin de la Chapelle	125 m	3 m
331	Chemin des Rossignols	Part du chemin des Bergeronnettes	58 m	2,50 m
333	Chemin de Pompineau	Part de la RD 138 <sup>E3</sup>	75 m	3 m
334	Chemin de l'Escarderie	Part de la VC n° 101 de Camelot	103 m	2,50 m
350	Chemin du Tertre	Part de la RD 246 <sup>E3</sup>	137 m	2,50 m

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'intégration et classement de ces nouvelles voies dans le tableau de la voirie communale de la Communauté de Communes du Fronsadais.

D'autre part la Communauté de Communes a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la voirie en 2017. Le montant global pour notre commune s'élève à 28 928 €. Il est donc demandé au conseil d'affecter le surplus de cette somme pour les travaux à réaliser sur le chemin de l'Abeille n° 120. Le montant des travaux à réaliser sur ce chemin s'élève à 6 550 € TTC au lieu de 3 679 € TTC prévu initialement en séance du 27/03/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## 3 - ACCEPTATION D'UN DON

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter un don de 500 € qui lui a été remis par Monsieur et Madame MONGET Michel à l'occasion de leur mariage célébré le 13 mai 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don de 500 € qui sera imputé au compte 7713 du budget communal. Madame le Maire adressera un courrier de chaleureux remerciements à Monsieur et Madame MONGET, généreux donateurs.

Arrivée à 18h 24 de Madame LESTRADE Marie-Christine

## 4 - VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Madame Christine LECLEROT, adjointe, rappelle que le conseil municipal dans sa délibération en date du 28 juillet 2016, a décidé de vendre l'immeuble sis 3 place de la Libération au prix de 140 000 €, net vendeur. A ce jour, aucune des deux agences consultées ne nous a présenté un éventuel acquéreur pour ce bien.

Le service des Domaines, a été sollicité pour une demande d'avis domanial pour l'opération de cession de ce bien immobilier. Dans sa réponse en date du 26 avril 2017, l'Inspecteur précise que notre demande ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Notre projet n'entrant pas dans les critères énoncés, nous pouvons procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Après une analyse des prix de vente d'une vingtaine de biens similaires dans la région, il apparaît que les 2 agences immobilières ont largement surestimé le prix de cet immeuble. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer un nouveau prix proche du marché autour de 95 000 à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE, Messieurs BRUN et VALEIX) fixe le prix de vente de cet immeuble à 99 000 € net vendeur et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour réaliser cette vente.

**INFORMATION**

- ◆ Suite au gel d'avril 2017, Madame le Maire tient à exprimer la solidarité du conseil municipal pour les viticulteurs sinistrés. La DGFIP (service de l'impôt) a annoncé quelle appliquera une exonération collective de la taxe sur le foncier non bâti, proportionnelle à la perte estimée, pour les exploitations des communes sinistrées à plus de 30%. Le zonage des communes sera arrêté par la DDTM, sur proposition de la Chambre d'Agriculture et en accord avec la profession et les administrations concernées.
- ◆ Le 11 mai 2017 a eu lieu la signature entre la commune, représentée par le Maire et Madame GOUAUD, gérante de la Société civile de moyens (SCM) en ce qui concerne le bail de location du lot 5 pour l'activité de psycho-praticiens.
- ◆ Monsieur BRUN demande s'il est possible d'accélérer la réponse relative au permis de construire de M. POUPLIN. Madame le Maire précise que le permis est en cours d'instruction par les divers services, notamment l'architecte des bâtiments de France, les commissions d'accessibilité et de sécurité incendie. Pour recevoir les avis des diverses administrations, un délai d'instruction de 5 mois lui a été notifié.
- ◆ Monsieur RAYNAUD demande à Monsieur BRUN l'état d'avancement de son projet relatif au ravalement des façades des maisons du centre bourg. Il est rappelé que le conseil a affecté au budget primitif 2017 la somme de 5 000 € dans l'attente d'un projet présenté par M. BRUN à ce sujet.
- ◆ Monsieur MARIEN, précise qu'un appel d'offres est en cours pour renégocier nos assurances Multirisques et véhicules. L'ouverture des plis se fera le 2 juin.
- ◆ Madame LECLEROT, rappelle la réunion des commissions fêtes et cérémonies, Tourisme et associations le mercredi 31 mai à 18h. Comme l'année précédente, Madame ESCUREDO proposera une randonnée lors des Festives. Elle suggère de faire les repérages avec des élus volontaires, le 6 juin à partir de 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 18h 53.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017**

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 29 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Jeanine MEDES, Christine LECLEROT, Marie-Françoise HEUGAS, Marie-Christine LESTRADE et Messieurs Jacques RAYNAUD, Jacques MARIEN, Jean-Claude DEVAUTOUR, Guillaume VALEIX, Cédric GALIN (arrivée à 18h06).

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Madame Lidia PEPICQ à Monsieur Jacques MARIEN et Monsieur Thierry BRUN à Monsieur Guillaume VALEIX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Laëtitia JUAN, Nathalie ESCUREDO, Monsieur Patrick BARBE,

**ABSENTE** : Madame Sandrine GAUDY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise HEUGAS est désignée à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017 est adopté par 7 voix POUR et 3 abstentions (Madame LESTRADE, Messieurs VALEIX et BRUN). Monsieur VALEIX relève que la question de M. BRUN relative au pigeonnier en ruine n'est pas mentionnée.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et informe du retrait du point 2 relatif aux conventions des NAP 2017/2018

1 / Rythmes scolaires ; 2/ Assurances Multirisques, responsabilité, juridique et véhicules ; 3 / Spectacle de Noël ; 4 / Révision des listes électorales ; 5 / Décision modificative N° 1

A 18h 06 arrivée de Cédric GALIN

**1 / DEROGATIONS AUX RYTHMES SCOLAIRES**

1.1 - Madame le Maire présente les résultats de l'enquête faite auprès des parents d'élèves du 6 au 9 juin 2017.

Les 3 questions posées étaient :

- ◆ Le maintien de la semaine de 4,5 jours + NAP, comme actuellement (mais avec ou sans participation financière)
- ◆ Le maintien de la semaine de 4,5 jours mais sans NAP
- ◆ Le retour à la semaine de 4 jours, comme avant 2014 (dès la rentrée 2017 ou à la rentrée 2018)

Sur 110 familles 74 ont répondu, représentant un total de 103 enfants sur les 145 scolarisés, soit 71 %.

- 84 % sont pour le retour à la semaine de 4 jours (dont 82% pour 2017 et 12% pour 2018)
- 14 % pour rester à 4.5 jours avec NAP
- 2 % pour rester à 4.5 jours mais sans NAP

Sept familles, concernant 10 enfants, ont répondu par des choix multiples plus difficiles à exploiter.

Le décret ministériel n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié ce même jour au journal officiel.

Il permet d'adapter le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Il convient donc, de transmettre la proposition conjointe de la commune et du conseil d'école à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Le Directeur de l'Inspection Académique s'engage à répondre par signature de la fiche méthode, sous 72h00 après avoir été saisi par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

A cet effet, les maires de la Communauté de communes réunis le 3 juillet, ont décidé à l'unanimité des présents de revenir pour toutes les communes à un cycle de 4 jours.

Lors de cette réunion, il a été confirmé que les centres de loisirs de GALGON et de LA LANDE DE FRONSAC seront ouverts toute la journée le mercredi, dès la rentrée scolaire de septembre.

D'autre part, le Conseil d'école, réuni en séance extraordinaire le 4 juillet 2017, a voté pour la nouvelle organisation de la semaine à 4 jours.

Considérant :

- la forte majorité des familles demandant de retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017
- la décision unanime des Maires de la Communauté de Communes de revenir à la semaine de 4 jours,
- l'ouverture des centres de loisirs de La Lande de Fronsac et de Galgon, le mercredi toute la journée, dès septembre 2017,
- Le vote du conseil d'école pour la nouvelle organisation de la semaine à 4 jours, avec les horaires suivants :
  - ◇ 8h30 à 11h45 (3h15 le matin)
  - ◇ 13h45 à 16h30 (2h45 l'après-midi)
  - ◇ Soit 6 heures par jour sur 4 jours, incluant les APC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, vote le retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, avec suppression des NAP, dès la rentrée du 4 septembre 2017 si cette proposition reçoit l'avis favorable du Directeur académique et charge Madame le Maire de transmettre la proposition de la nouvelle organisation conjointe, commune et conseil d'école, à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

**1.2** - Le conseil d'école et le conseil municipal ont voté pour le retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours avec suppression des NAP.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention spéciale correspondant à un mois d'activité, à titre de dédommagement, aux intervenants des 4 associations ayant participé aux NAP dernièrement.

- ◆ Anfasiad : ( Véronique ANGOIN et sa collègue ) : 540 €
- ◆ Tennis Club Intercommunal du Fronsadais (Thibaud. DEMUR) : 390 €
- ◆ Escrime Club de Libourne (Cyril BESNARD) : 330 €
- ◆ Les Poly-sons de Marcenais (Thierry SOUILLE) : 770 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix POUR et 5 abstentions (Mesdames LECLEROT, LESTRADE, et Messieurs RAYNAUD, BRUN, VALEIX) décide d'allouer à chaque association le montant ci-dessus et charge Madame le Maire de verser à chaque association désignée le montant de la subvention indiqué.

## **2 / ASSURANCES MULTIRISQUES, RESPONSABILITE, JURIDIQUE ET VEHICULES**

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, rappelle que dans le but de réaliser des économies sur nos dépenses de fonctionnement, un appel d'offre a été fait pour renégocier les assurances, Multirisques des biens, responsabilité civile, juridique et flotte des véhicules de la commune. Les réponses à l'appel d'offre étaient demandées pour le 2 juin à 12h.

Trois sociétés ont répondu :

- ⇒ GROUPAMA pour 5 759 €
- ⇒ SMACL pour 6 186 €
- ⇒ AXA (Clauzel Libourne) pour 6251 €

Après analyse approfondie des garanties proposées par chacune des assurances, il est proposé au conseil de rester chez GROUPAMA, assureur actuel de la commune.

Néanmoins, cette renégociation permettra d'économiser environ 2 500 € par an pour les mêmes garanties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour rester chez GROUPAMA et charge Madame le Maire de signer les nouveaux contrats.

**3 / SPECTACLE DE NOEL**

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission des fêtes et cérémonies, informe le conseil que le spectacle de Noël des écoles se déroulera le vendredi 22 décembre 2017.

Comme chaque année, un spectacle sera offert aux enfants des écoles de Villegouge et de Saillans et de la crèche.

La commission a examiné plusieurs propositions et propose de retenir cette année une nouvelle compagnie Magicolo avec un spectacle intitulé « les 3 secrets ».

Ce spectacle mêle magie, conte et marionnettes pour un montant TTC de 650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient le spectacle des 3 secrets et autorise Madame le Maire à signer le devis de ce spectacle de Noël, MAGICOLO pour un montant de 650 € TTC.

**4 / RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

La liste électorale et les listes électorales complémentaires sont révisées chaque année du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre par une commission administrative composée de trois membres, le Maire ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué choisi par le Président du tribunal de grande Instance.

Les délégués de cette commission administrative sont désignés tous les trois ans. Il convient cette année de désigner deux nouveaux délégués.

Madame le Maire propose les candidatures de Monsieur Guillaume VALEIX, délégué du Tribunal de Grande Instance et de Madame Dominique GOYER, déléguée de l'administration.

Le conseil municipal décide un vote à main levée. Les délégués sont désignés comme suit :

- ◇ Délégué de l'administration : Mme Dominique GOYER à l'unanimité.
- ◇ Délégué du Tribunal de Grande Instance : M. Guillaume VALEIX à l'unanimité.

**5 / DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le conseil municipal a dans sa délibération du 29 mars 2016 décidé de lancer les études d'aménagement du cimetière.

La Trésorerie demande que les travaux d'études (Avec + Paysage, GEOPAL, Veritas) pour ce projet, réalisés avant la décision de lancer la construction, et affectés au compte 20 soient maintenant affectés au compte 21.

Pour être correctement réaffectés, cette opération doit faire l'objet d'une délibération modificative de chapitre 041 (pour des opérations patrimoniales en section d'investissement). Ceci est sans incidence sur l'équilibre budgétaire 2017 voté en début d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

**COMPTES DEPENSES**

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Dépenses	INV	041	21316	OPFI	Equipements du cimetière	13 909.50 €

**COMPTES RECETTES**

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Recettes	INV	041	2031	OPFI	Frais d'études de l'extension du cimetière	13 909.50 €

Après débat, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**INFORMATIONS**

⇒ Madame le Maire informe le conseil :

- \* L'inauguration du Multiple Rural aura lieu le samedi 16 septembre à 11 heures en présence de Monsieur le Sous-Préfet et autres personnalités. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.
- \* Dépôt le 23 juin 2017 du permis d'aménager du lotissement « des Jasmins »
- \* De la signature le 3 juillet du compromis de vente de l'immeuble 3, place de la Libération, au prix de 99 000 € net vendeur, conformément à la décision du conseil du 22 mai 2017. La date limite de la signature de l'acte authentique est fixée au 30 septembre 2017.
- \* Déploie d'une part le vol avec effraction au Multiple rural dans la nuit du 2 au 3 juillet 2017 et les tags sur la pelle de l'entreprise qui réalise les travaux d'extension du cimetière. Plusieurs plaintes ont été déposées à la Brigade de gendarmerie.

⇒ Madame LECLEROT, adjointe, rappelle l'organisation des festives du 22 juillet. Monsieur RAYNAUD confirme l'intervention de l'entreprise TECH'ELEC pour la pose des compteurs. Sur proposition de Monsieur GALIN, une réunion pour l'organisation des festives est fixée au lundi 17 juillet 2017 à 18h à la mairie.

⇒ Monsieur MARIEN, adjoint, fait le point de l'état d'avancement des travaux du Multiple rural.

⇒ Monsieur VALEIX interroge sur le bon entretien du paratonnerre. L'entretien est fait tous les ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h 47.

RESULTATS DES ELECTIONS A VILLEGOUGE

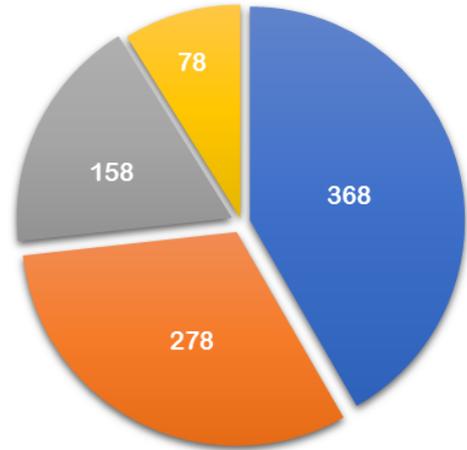
(Exprimés en voix)

PRESIDENTIELLES

1<sup>er</sup> Tour—Dimanche 23 avril

1	M. DUPONT AIGNAN Nicolas	34
2	Mme LE PEN Marine	197
3	M. MACRON Emmanuel	149
4	M. HAMON Benoît	62
5	Mme ARTHAUD Nathalie	3
6	M. POUTOU Philippe	7
7	M. CHEMINADE Jacques	0
8	M. LASSALLE Jean	9
9	M. MELENCHON Jean-Luc	138
10	M. ASSELINEAU François	9
11	M. FILLON François	119
Abstentions		136
Blancs + Nuls		19

2<sup>ème</sup> Tour—Dimanche 7 mai



■ M. MACRON Emmanuel      ■ Mme LE PEN Marine  
■ Abstentions      ■ Blancs + Nuls

Nombre d'inscrits :	882
Nombre de votants :	746
Exprimés	727

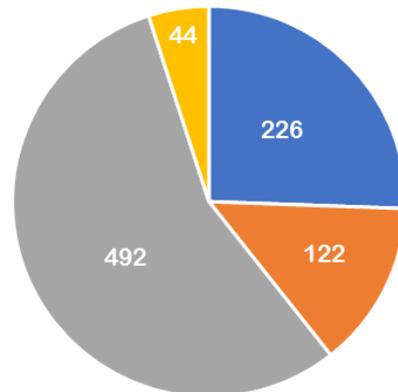
Nombre d'inscrits :	882
Nombre de votants :	724
Exprimés	646

LEGISLATIVES

1<sup>er</sup> Tour—Dimanche 11 juin

1	M. POUVREAU Charles	15
2	Mme MOULARD Jacqueline	3
3	Mme SEJOURNET Agnès	26
4	Mme GENIN Gaëlle	6
5	M. GARRAUD Jean Paul	57
6	M. DELAMORTE Julien	4
7	M. BOUDIE Florent	180
8	Mme LAMOTHE Nolwenn	2
9	M. GARANTO Antoine	27
10	Mme BAJOU Eloïse	53
11	Mme CHADOURNE Sandrine	91
Abstentions		409
Blancs + Nuls		11

2<sup>ème</sup> Tour—Dimanche 18 juin



■ M. BOUDIE Florent      ■ Mme CHADOURNE Sandrine  
■ Abstentions      ■ Blancs + Nuls

Nombre d'inscrits :	884
Nombre de votants :	475
Exprimés	464

Nombre d'inscrits :	884
Nombre de votants :	392
Exprimés	348

# Calendrier de collecte VILLEGOUGE 2017

-  Ordures ménagères résiduelles
-  Papiers et emballages recyclables

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Sam 1	Mar 1	Ven 1	Dim 1
Dim 2	Mer 2	Sam 2	Lun 2
Lun 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3
Mar 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4
Mer 5	Sam 5	Mar 5	Jeu 5
Jeu 6	Dim 6	Mer 6	Ven 6
Ven 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7
Sam 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8
Dim 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9
Lun 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10
Mar 11	Ven 11	Lun 11	Mer 11
Mer 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12
Jeu 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13
Ven 14 Férié	Lun 14	Jeu 14	Sam 14
Sam 15	Mar 15 Férié	Ven 15	Dim 15
Dim 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16
Lun 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17
Mar 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18
Mer 19	Sam 19	Mar 19	Jeu 19
Jeu 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20
Ven 21	Lun 21	Jeu 21	Sam 21
Sam 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22
Dim 23	Mer 23	Sam 23	Lun 23
Lun 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24
Mar 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25
Mer 26	Sam 26	Mar 26	Jeu 26
Jeu 27	Dim 27	Mer 27	Ven 27
Ven 28	Lun 28	Jeu 28	Sam 28
Sam 29	Mar 29	Ven 29	Dim 29
Dim 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30
Lun 31	Jeu 31		Mar 31

**CHANGEMENT  
DE JOUR DE  
COLLECTE  
À PRÉVOIR  
EN FIN D'ANNÉE**

**RESTEZ  
ATTENTIF AUX  
COMMUNICATIONS  
DU SMICVAL**

## AGENDA MUNICIPAL



### FESTIVES 2017

Randonnée des vignes à 17 heures  
 Marché des producteurs à partir de 18 heures  
 Restauration et Animation sur place, Manège enfantin gratuit  
 Feu d'artifice



### RENTREE SCOLAIRE 2017 - 2018

7 h 00 : Accueil des enfants en garderie périscolaire  
 8 h 30 : Rentrée des classes



### INAUGURATION DU MULTIPLE RURAL

11 h 00 cérémonie d'inauguration en présence de Monsieur le Sous préfet  
 Suivi d'un vin d'honneur.

## Finances 2017

La commission des finances s'est réunie le 7 février pour établir le budget 2017, afin de le présenter au vote du conseil municipal le 27 mars.

### Investissements réalisés en 2016:

Multiple Rural (études+début construction)	371 112 €
annuité emprunts	81 485 €
matériel de transport (tracteur, épaveuse, chargeur...)	45 654 €
rénovation logement place libération	27 725 €
matériel du restaurant scolaire	24 531 €
bâtiments scolaires	15 320 €
études nouveau cimetière	5 880 €
parking Fayol près de la mairie	5 437 €
restauration monument aux morts	4 084 €
église	2 734 €

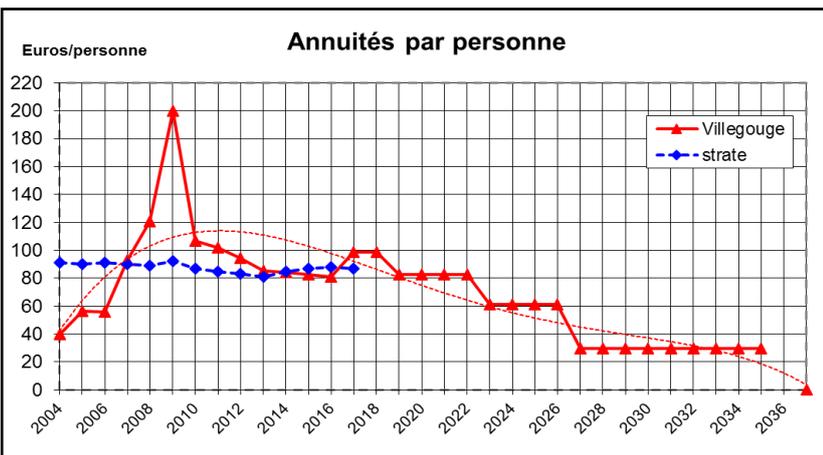
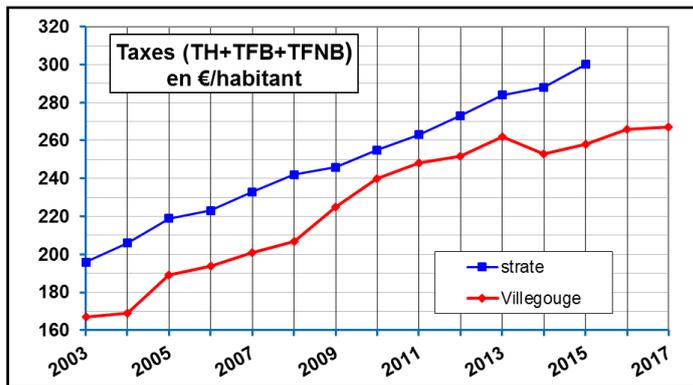
### État de la dette 2017 :

En 2016, la commune a emprunté 650 000 €, sur 20 ans au taux très intéressant de 1.52%, pour la construction du Multiple Rural ( maison médicale et commerces). L'annuité de remboursement reste au niveau de la moyenne nationale des communes de la même taille que Villegouge (strate).

### Taxes 2017 :

Pour cette année encore, la commission a proposé de ne pas augmenter les taxes d'habitation et foncières de la commune.

*A Villegouge, le montant des taxes en Euros/habitant reste toujours bien en dessous de la moyenne.*



La fin 2016 nous a réservé une très bonne surprise pour le financement du Multiple Rural. En effet le Conseil Départemental a accordé à Villegouge une subvention de 339 562 €.

Egalement, l'Etat nous a octroyé une subvention de 88 750 €.

Ainsi la construction du Multiple Rural sera subventionnée à hauteur de 50 %.

### Budget primitif investissements 2017 :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
construction Multiple Rural + trottoir	729 200	339 562	subvention Conseil Départemental
extension cimetière (travaux et suivi)	170 600	70 000	subvention de l'Etat (+18750 versés en 2016)
achat terrain centre bourg	130 000	5 000	subvention parlementaire
extension Groupe scolaire	65 000		
église	45 000	9 962	subvention FDAEC
trottoirs	32 000		
plantations, arrosage intégré	32 000		
aménagement nouvelle acquisition	30 000		
éclairage public MR	28 500		
ralentisseur route du Basque	21 500		
écoles	12 500		
courts de tennis	9 500		
matériel, outillage technique	8 000		
matériel incendie	8 000		
meublier	7 500		
aménagement terrains	7 000		
électrification lotissement	6 500		
rénovation façades rue principale	5 000		
matériel transport, voirie	4 000		
matériel bureau, informatique	4 000		
aménagement mairie	3 500		
terrain de football	3 500		
parcours de santé	3 000		
étude réduction coûts chauffage	3 000		

## Manifestations festives

### REPAS DES AINES



Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le Dimanche 19 mars. Deval Traiteur a régallé 90 convives qui ont participé à cette belle journée animé par le Duo Swing Mélody.

### CEREMONIE DU 8 MAI



La commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée sous une belle journée ensoleillée. Les enfants ont chanté avec application la Marseillaise et l'hymne européen.

La population s'est ensuite rassemblée à la salle des fêtes pour partager un vin d'honneur offert par la municipalité.



## Bâtiments

LES TRAVAUX DU MULTIPLE RURAL SE POURSUIVENT...



20

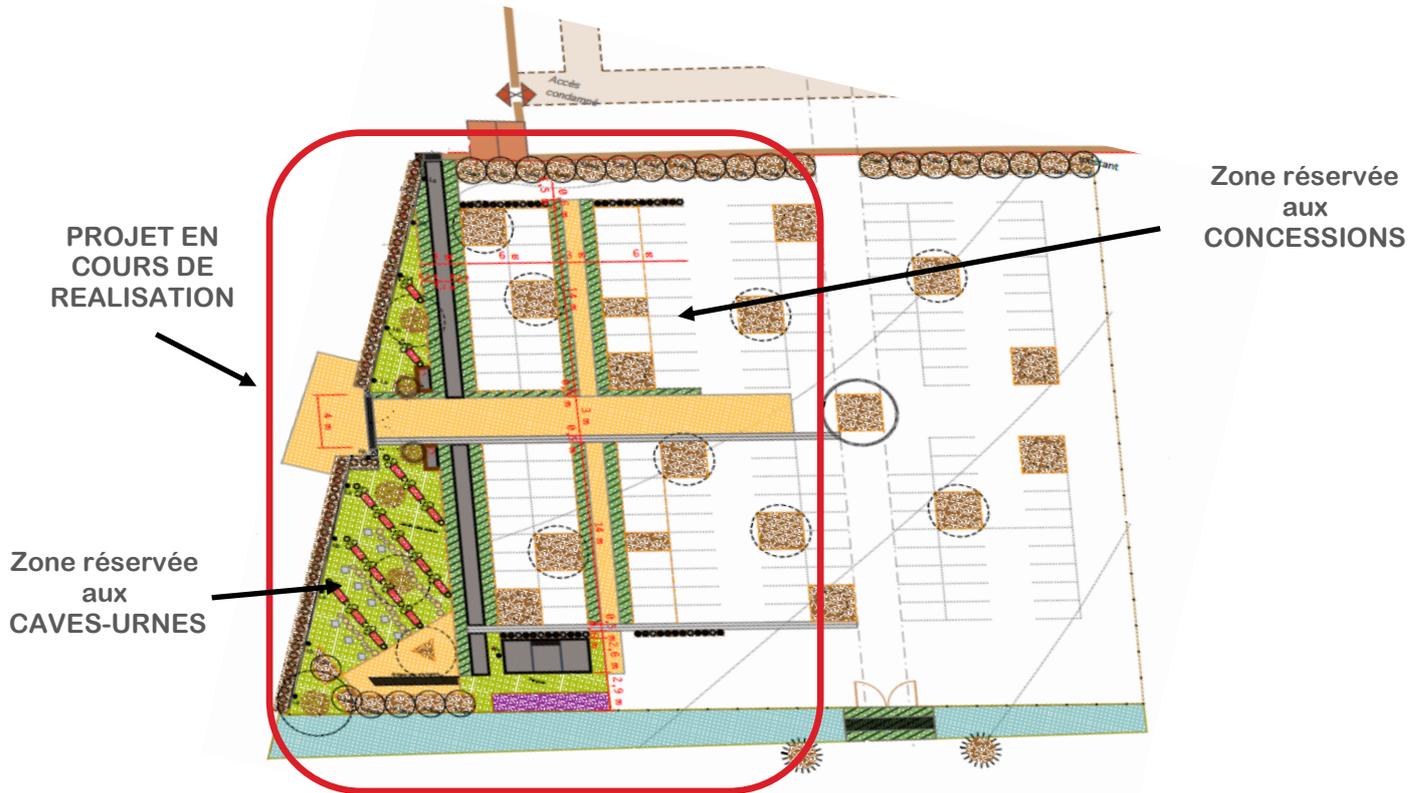
Grâce aux bonnes conditions climatiques, les entreprises respectent les délais prévus. L'inauguration du bâtiment se déroulera le Samedi 16 septembre à 11 heures.

## TRAVAUX A L'EGLISE



Le nettoyage du toit a été réalisé l'Entreprise ROBIN au cours du mois de mai.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIERE



L'entreprise E.T.R. a démarré les travaux de Voirie et Réseaux Divers le Lundi 19 juin 2017.

21



Conformément au planning défini par le Cabinet Avec + Paysage, la réception partielle du chantier doit intervenir fin Juillet.

Les semis et plantations seront effectués par la SARL MULTIFLORA dans le courant de l'Automne 2017.



## LE MOUSTIQUE TIGRE



L'*Aedes albopictus*, également appelé « moustique tigre », se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte.

Le moustique tigre a une activité principalement le jour avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.

**C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.**

### Le reconnaître :

- C'est un moustique : il a donc deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête,
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,

• Il est très petit, environ 5mm,

***Il est source de nuisance et pique le jour. Sa piqûre est douloureuse.***

## Se protéger, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et ses lieux de ponte

Chaque femelle de « moustique tigre » pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.



PARTOUT  
SUPPRIMEZ  
LES EAUX  
STAGNANTES

Deux gestes simples sont donc essentiels :

**Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur :** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;

**Couvrir les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.**

## La prévention individuelle passe par l'utilisation de moyens de protection physiques et chimiques

La dengue, le chikungunya et le Zika se transmettent d'homme à homme principalement par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes*. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine. Pour se protéger, il faut :

♦ **Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles**, ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, coût et sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit).

♦ **Utiliser des répulsifs cutanés**, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer (à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (à l'exception des muqueuses et des lésions cutanées étendues), visage compris, durée de la protection entre 6 à 12 heures selon la concentration du produit et de la température extérieure, à renouveler en fonction de la transpiration ou des bains et des douches, l'utilisation de crèmes solaires diminue l'efficacité de protection des répulsifs et réciproquement).

• Consultez la liste des répulsifs recommandés par le Ministère de la santé :

[http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/tableau\\_repulsif\\_recos\\_mars\\_2016.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_repulsif_recos_mars_2016.pdf)

• **Dans l'habitat**, il est possible d'équiper portes et fenêtres de moustiquaires afin de réduire la présence de moustiques. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide d'insecticides, des rideaux de portes, voilages, fenêtres et séparations intérieures ainsi que par l'utilisation de répulsifs domestiques comme les diffuseurs électriques. Les tortillons fumigènes ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur. Les moustiques n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle

## LE SAVIEZ-VOUS ?



50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, 37 900 KM POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE 42 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX PARTICULES FINES PM 2,5 PRODUITES PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme « un air pur pour l'Europe »)

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importantes dont les particules, qui véhiculent des composés candérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

### ATTENTION

EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE

### CONTRAVENTION

DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.



## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



**Attention** les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également



## LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



## LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



## LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

### Déchèterie de Vérac

5 Teychères – 33240 Vérac  
Tél: 05 57 84 35 67

### Horaires

Du Lundi au Samedi inclus  
Période **ÉTÉ** (du 1er février au 31 octobre)  
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Période **HIVER** (du 1er Novembre au 31 janvier)  
de 9h à 12h et de 13h à 17h

Encore une saison de passé pour le FC Villegouge, cette année 2016/2017 nous a donné les joies et quelques peines passagères, mais le football est tout d'abord du plaisir, du plaisir et encore du plaisir.

Nous remercions :

- ⇒ la Commune de Villegouge pour ses magnifiques installations.
- ⇒ Les parents qui nous amènent leurs enfants en toute confiance.
- ⇒ Les enfants qui adhèrent au projet sportif.
- ⇒ Les éducateurs qui font un travail d'exception.

Sur le plan sportif, les enfants du FC VILLEGOUGE et du FRONSADAIS ont porté haut les couleurs de l'entente sur l'ensemble du canton.

Un petit plus pour la catégorie U12 - U13 qui ont dépassé les frontières du Canton, afin de goûter à ce qui se fait de mieux dans la Gironde.

Concluons par notre tournoi annuel des 02, 03 et 04 juin 2017 qui a rassemblé plus de 650 enfants, et remporté encore une fois un réel succès même si la pluie ne nous a pas épargnés.

Ce tournoi connu et reconnu par sa qualité existe depuis 10 ans. Nous tenons à remercier tous nos fidèles sponsors et en particulier Carrefour Market.

N'oublions pas nos bénévoles qui organisent, travaillent, durant de longs mois afin que ce tournoi existe et perdure.

Vive le FC Villegouge !!!



Le Président, Alain HAMEL



TOURNOI 2017





Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais a engagé de nombreuses équipes féminines et masculines lors des rencontres par équipe de Guyenne ce printemps. Certains résultats semblent prometteurs, notamment pour l'équipe 1 masculine, composée de Thomas CHIBRAC et des trois entraîneurs du club, Philippe DEMAIN, Thibault DEMUR et Benoît TAUZIEDE.

En effet, les joueurs sont en lice pour monter en division supérieure l'année prochaine, en Nationale. Ils défendront les couleurs du TCIF le 11 juin à la ligue de Guyenne de Talence en 1/2 finale, où ils attendent les supporters en nombre. L'équipe 1 féminine, composée d'Audrey GALIN, Clémence PLANTEY, Marion FOURNIER et Claire FORESTIER, après de très bons résultats se maintient dans sa division, 1<sup>ère</sup> série A.

Les autres équipes du club affichent des résultats plus mitigés. Certaines se maintiennent dans leur division et d'autres descendent de catégorie, créant chez les joueurs et joueuses une saine émulation afin de revenir l'an prochain prendre leur revanche.

Le club ouvre également les portes de ses tournois, jeune et adulte en ce mois de juin (du 10 juin au 1<sup>er</sup> juillet) offrant aux joueurs de nombreuses catégories afin de permettre à chacun de trouver son terrain de jeu : simples, doubles, consolantes et fins de tableau, hommes et dames. Du côté des animations, l'équipe dirigeante du club continue de mettre en œuvre la convivialité légendaire du club avec des repas, des « apéro party » et autres soirées riches en partage.

Le club fait également perdurer son engagement auprès de tous les publics, notamment les personnes touchées par le handicap. Un tournoi régional de tennis adapté est notamment organisé le 10 juin sur les courts du TCIF.

Les jeunes pourront, comme tous les étés, bénéficier d'une tournée dans les landes, parsemée de tournois. En entourant ce jeune public, l'équipe éducative permettra aux joueurs de se lancer ou bien de consolider leur expérience dans le monde de la compétition. Ce moment de partage entre les l'équipe encadrante et les joueurs maintiendra la relation privilégiée que les plus jeunes entretiennent avec leurs entraîneurs, toujours à leur écoute.

Enfin, puisque la fin de la saison tennistique approche, l'équipe dirigeante commence déjà à penser à la rentrée prochaine en mettant à la disposition des jeunes et des adultes des fiches d'inscription et plaquettes explicatives sur le fonctionnement du club, disponibles au club house.



Thomas CHIBRAC, Marion FOURNIER, Philippe DEMAIN, Claire FORESTIER, Thibault DEMUR, Audrey GALIN, Benoît TAUZIEDE et Clémence PLANTEY



Le club de Villegouge avec ses deux terrains couverts et son club house attenant, ses 2 terrains extérieurs et le city stade.

Siège social : 16 route des Genévriers - 33141 VILLEGOUGE

Tél 05.57.84.82.03

Président : Philippe CAMPION Tél 06.28.22.95.52

Directeur sportif : Benoît TAUZIEDE—Tél 06.84.02.22.50



Ecole de Musique de Galgon

## Forum des associations :

Galgon : Samedi 2 septembre  
Vérac : Dimanche 10 septembre

## Sur notre site Internet

<https://ecole-musique-galgon.fr/>

## Audition de fin d'année :

L'audition de fin d'année s'est déroulée le dimanche 18 juin à la maison de pays du Fronsadais à Saint-Germain de la Rivière.

Elle a été l'occasion pour nos élèves de faire la fierté de leurs parents et de leur professeur en jouant devant un public toujours plus nombreux.

Vous retrouverez tous nos cours et nos activités..., avec notamment des photos de l'audition, du stage « Escapade en Musique » organisé pendant les vacances de Pâques ainsi que les résultats du *Concours Musical de France* en piano où trois élèves de l'école ont brillé lors de la finale à Paris.



Stage « Escapade en Musique » des 18,19 et 20 avril 2017  
ouvert aux enfants du CE1 au CM2

## AGENDA VIE ASSOCIATIVE



### FUSIL VILLEGOUCEOIS

Vendredi 8 et Samedi 9 septembre :  
Vente Cartes de Chasse -  
Salle polyvalente (face à l'église)

Vendredi 6 octobre :  
Loto à la Salle des Fêtes

Vendredi 8 décembre :  
Loto à la Salle des Fêtes

Renseignement :  
appelez M. Jouberteix  
06.18.53.24.36

### COMITE DES FETES « AVENIR VILLEGOUCEOIS »

Dimanche 27 août :  
Brocante, Vide-Grenier

Samedi 21 octobre :  
REPAS à la Salle des Fêtes

Vendredi 3 novembre :  
Loto à la Salle des Fêtes

Renseignement,  
appelez M. Badard  
05.57.84.82.43 ou 06.78.96.93.84

## ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Les jeunes ont donné le mercredi 28 juin leur représentation annuelle à la salle des fêtes de Villegouge. Cette soirée finalisait une année de travail théâtral pour une dizaine de jeunes.

Le public nombreux a applaudi une pièce « Colo d'Enfer » et divers sketches « Mauvais Élèves », « Le Tailleur Fou », « Client Suivant », interprétés par Camille, Lise, Axelle, Nina, Cécile, Raphaëlle, Marie-Lou, Manon et Héline.

Un grand merci à Amandine Bonvin, qui a mis en scène ce spectacle et qui a entouré ces jeunes toute l'année.

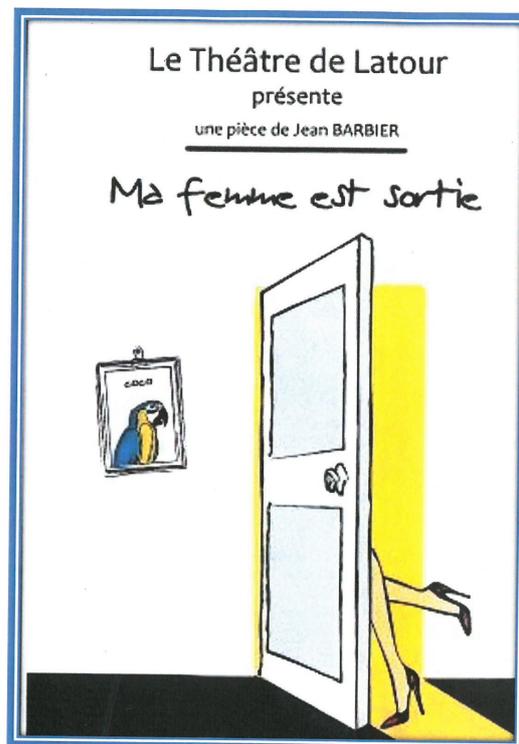


Quant à la troupe adultes, après la pause de l'été (un peu de repos pour tous ces mordus de théâtre), elle reprendra en septembre pour plusieurs dates. Cars près de Blaye, Peujard, Yzosse dans les Landes, Saint-Germain-Et-Monsen Dordogne, pour terminer à Lugon.

Le succès de cette pièce, « Ma Femme Est Sortie », est unanime.

Pour la rentrée 2017-2018, appel est lancé pour encadrer les jeunes le mercredi après-midi. Nous avons besoin de bénévoles pour pérenniser le groupe théâtral de jeunes.

Bonnes vacances à tous !



# FESTIVES DE VILLEGOUGE

Samedi 22 juillet 2017

17h00

## RANDO DES VIGNES

Balade au milieu du vignoble  
RDV à la Salle des Fêtes



19h00

## MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

RESTAURATION PLACE DE LA LIBÉRATION



Vitrine des savoir-faire de nos terroirs, des stands de producteurs vous proposeront leurs produits pour vous régaler

Animation assurée par le Duo Talons Aiguilles

MANÈGE ENFANTIN GRATUIT



23h00

FEU D'ARTIFICE

Objectif Mars

